



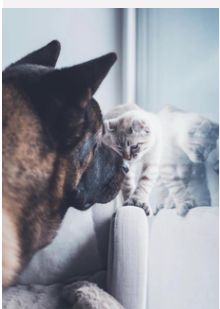
LANCEMENT DE LA DÉCLARATION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'ANIMAL :UNE AVANCÉE DÉCISIVE POUR LA PROTECTION ANIMALE

La protection des animaux franchit une étape décisive avec le lancement officiel de la Déclaration Européenne des Droits de l'Animal (DEDA), rédigée par un collectif de 9 chercheurs en droits animaliers coordonnée par Jean-Pierre Marguénaud, et portée par un large collectif d'associations, de personnalités engagées et de fondations influentes, cette déclaration vise à poser les bases d'une reconnaissance effective des droits des animaux à l'échelle européenne.



Parmi les signataires de premier plan figurent des personnalités engagées telles que Karine Ferri, Cécile de France, Sandrine Arcizet, Yoann Latouche, Stéphanie Fugain et Matthieu Ricard, ainsi que des experts du droit et de la protection animale Marie-Angèle Hermitte et Allain Bougrain-Dubourg. De grandes organisations soutiennent également cette initiative, notamment la Fondation 30 Millions d'Amis, la Fondation Brigitte Bardot, L214, One Voice et le Parti Animaliste.

Un consensus sociétal fort confirmé par les sondages



Selon une enquête Eurobaromètre de 2023, la protection animale est une préoccupation majeure en Europe. 91 % des citoyens de l'Union européenne jugent important de protéger le bien-être des animaux d'élevage, et 74 % estiment que les animaux de compagnie devraient bénéficier d'une meilleure protection. En France, cette sensibilité est encore plus marquée, avec 96 % des Français favorables à une meilleure protection des animaux d'élevage.



Une étude Ipsos Santé Vet de 2025 souligne également l'attachement des Français à leurs animaux. 69 % les considèrent comme des membres de la famille, tandis que plus d'un quart des propriétaires estiment que leur foyer ne serait pas complet sans leur présence.

Jean-Pierre Marguénaud, professeur de droit et spécialiste du droit animalier, explique : « Il s'agit d'aider à rendre solide et applicable ce que les sondages d'opinion livrent à l'état nébuleux ou gazeux. »

Une déclaration pensée pour influencer les décisions de justice

Contrairement aux idées reçues, cette déclaration n'a pas vocation à devenir une loi en tant que telle, ni une convention européenne signée par les États. Elle se veut un outil de référence permettant d'orienter les décisions judiciaires et les initiatives parlementaires en matière de protection animale.

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX STRUCTURENT CETTE DÉCLARATION :



01

L'effectivité

donner aux animaux une reconnaissance juridique en envisageant, par exemple, une forme de personnalité juridique ou la création d'un Défenseur des Animaux.

02

L'intégration des animaux dans le cadre des droits fondamentaux

La convention Européenne des Droits de l'Homme stipule dans ses articles 3 et 4 que « nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » et que « nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude ». L'objectif de la DEDA est de faire reconnaître que les animaux doivent être inclus dans cette définition du mot « nul ».



Une mobilisation d'ampleur européenne

Avec le soutien de 89 associations et fondations, dont plusieurs organisations espagnoles, belges et suisses, la DEDA montre qu'un consensus existe à l'échelle européenne en faveur de la reconnaissance des droits des animaux.

Le 17 février marquera une étape décisive avec une proclamation officielle de la Déclaration Européenne des Droits de l'Animal dans plusieurs grandes villes françaises, dont Brest, Brive-la-Gaillarde, Strasbourg, Annecy et Toulouse. Cette initiative devrait, à terme, être portée devant le Parlement Européen, un engagement officiellement obtenu par Jean-Pierre Marguénaud, garantissant ainsi une reconnaissance institutionnelle et une visibilité accrue à cette démarche.

Une avancée juridique face aux résistances historiques



L'adoption de nouveaux droits pour les animaux se heurte à des obstacles historiques et culturels. La soumission des animaux aux besoins humains (divertissement, alimentation, exploitation) est ancrée depuis des siècles. À cela s'ajoutent des lobbies productivistes, scientifiques et cynégétiques qui freinent les avancées juridiques.

Pour Jean-Pierre Marguénaud, la reconnaissance des droits des animaux n'est pas une utopie, mais une nécessité : « Le plus gros progrès que j'espère pour les prochaines années serait qu'on reconnaisse effectivement des droits à certains animaux, car pour le moment, ils n'en ont pas ! ».

Un appel à mobilisation

La DEDA marque une étape décisive pour la reconnaissance des droits des animaux en Europe. Les citoyens, les associations et les décideurs politiques sont invités à soutenir et relayer cette initiative afin d'accélérer son adoption et son impact.